



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Cécile Achten  
T. 30 91 91-504  
F. 30 91 91-500  
technique@kehlen.lu

## AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9 point 2. alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

l'entreprise SARL SCHINDLER a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Olm, 17,Groussgaass, pour le compte de la SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2022/4958/180 du 22 décembre 2022 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 20 janvier 2023 au 06 février 2023 inclus.

Le Bourgmestre,  
Eischen Félix

Kehlen, le 20 janvier 2023

Le Secrétaire,  
Haas Marco



07/02/2023